

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ECONOMIE - Convention opérationnelle EPF Nouvelle-Aquitaine /
Commune d'Aunac-sur-Charente / Communauté de communes Cœur de Charente**

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILLAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE - Convention opérationnelle EPF Nouvelle-Aquitaine – Commune d’Aunac-sur-Charente – Communauté de communes Cœur de Charente

Vu l’article L 321-1 du Code de l’urbanisme précisent les compétences des établissements publics fonciers (EPF) ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l’économie, du tourisme et de l’agriculture informe l’assemblée des missions assurées par l’établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine. Il précise en outre que, la convention cadre signée en 2019 par la Communauté de communes Cœur de Charente avec l’EPF étant désormais caduque, il convient de délibérer pour permettre la signature des conventions tripartites, dites opérationnelles.

Monsieur le Vice-Président donne lecture du projet de convention opérationnelle signée par la CDC, la commune d’Aunac-sur-Charente et l’EPF. Celle-ci porte plus spécifiquement sur le rachat de la boulangerie, dont la liquidation a été prononcée courant 2023. La commune souhaite procéder à l’acquisition du bâti dans le but de préserver sa destination commerciale.

Après en avoir délibéré, l’assemblée plénière, à l’unanimité décide :

- **D’APPROUVER la convention ci-annexée ;**
- **D’AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, y compris avenants et à prendre toutes les dispositions en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

